

# **Conseil d'administration**

## **Musée du Louvre-Lens**

**Vendredi 5 octobre 2012**

### **Compte rendu de la réunion**

#### **Ordre du jour**

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 28 juin 2012..... 5
2. Délibérations..... 5
  - Débat d'orientations budgétaires..... 5
  - Délibérations Ressources humaines..... 12
  - Le règlement des visites du musée..... 13
  - Règlement des visites du parc..... 14
  - Grille tarifaire des produits de la cafétéria..... 17
  - Création d'une régie de recettes pour la cafétéria..... 18
  - Indemnité de l'agent comptable..... 18
  - Lancement des marchés..... 18
  - Prise en charge de frais de transport et d'hébergement des divers intervenants au Louvre-Lens..... 19
  - Demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants..... 20

3. Rapports pour information.....	21
- Expositions temporaires 2013.....	21
- Stratégie de mécénat du Louvre-Lens.....	22
- L'état d'avancement des recrutements.....	26
- Etat d'avancement communication – inauguration.....	27
- Contrats signés par le Directeur.....	28
4. Question diverse.....	28

Étaient présents :

**Jean-Jacques AILLAGON**, Personnalité qualifiée  
**Juliette ARMAND**, Directrice de la Production culturelle  
**Hervé BARBARET**, Administrateur général adjoint du Musée du Louvre  
**Geneviève BRESC**, Directrice du Département des Sculptures  
**Ghislaine CLIN**, Conseillère générale Pas-de-Calais  
**Marie-Christiane DE LA CONTÉ**, Directrice régionale des Affaires Culturelles  
**Augustin de ROMANET**, Personnalité qualifiée  
**Guy DELCOURT**, Député-Maire de Lens  
**Philippe DUQUESNOY**, Communauté d'agglomération de Lens-Liévin  
**Claudia FERRAZZI**, Administratrice Générale Adjointe, Musée du Louvre  
**Catherine GENISSON**, Vice-présidente du Conseil Régional Nord – Pas de Calais  
**Catherine GUILLOU**, Direction de la politique des publics et de l'éducation artistique  
**Jean HAJA**, Conseiller régional  
**Henri LOYRETTE**, Président-Directeur du Musée du Louvre  
**Sophie MAKARIOU**, Directrice du département des Arts de l'Islam  
**Christophe MONIN**, Direction du développement et du mécénat  
**Daniel PERCHERON**, Président du Conseil Régional Nord – Pas de Calais  
**Ivan RENAR**, Personnalité qualifiée  
**Denis ROBIN**, Préfet du Pas de Calais  
**Patrick TILLIE**, Conseiller régional  
**Aline SYLLA-WALBAUM**, Personnalité qualifiée.  
Participaient également à la réunion :  
**Catherine FERRAR**, Administratrice du Louvre-Lens  
**Xavier DECTOT**, Directeur du Louvre-Lens  
**Valérie FOREY**, Musée du Louvre  
**Pierre CLAVREUIL**, Sous-Préfecture de Lens  
**Jérôme DARRAS**, Conseil Régional Nord – Pas de Calais  
**Sébastien PRIOUL**, Conseil Régional Nord – Pas de Calais  
**Carole BOGAERT**, Mairie de Lens

Étaient excusés :

**Cathy APOURCEAU-POLY**, Conseillère régionale  
**Dominique BUR**, Préfet du Nord - Pas-de-Calais  
**Jean-François CARON**, Conseiller régional  
**Frédéric CHEREAU**, Conseiller régional  
**Françoise COOLZAET**, Conseillère régionale  
**Gérald DARMANIN**, Conseiller régional  
**Dominique DUPILET**, Président du Conseil Général du Pas-de-Calais  
**Jean-Pierre KUCHEIDA**, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin  
**Jean-Luc MARTINEZ**, Directeur du département des antiquités grecques, étrusques et romaines  
**Christophe PILCH**, Conseiller régional  
**Vincent POMAREDE**, Directeur du département des Peintures  
**Philippe RAPENEAU**, Conseiller régional

*La séance, présidée par Henri LOYRETTE, est ouverte à 14 heures 47.*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Mesdames, Messieurs, c'est avec un grand plaisir que j'ouvre avec Daniel PERCHERON et l'ensemble des acteurs de ce projet le Conseil d'administration.

Le quorum semble atteint, nous pouvons donc commencer la séance et nous la commençons grâce à Patrick TILLIE, qui est secrétaire de séance et qui va procéder à l'appel des présents.

*(M.TILLIE procède à l'appel).*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci.

Jean-Luc MARTINEZ et Vincent POMAREDE sont bien à Lens, mais ils sont sur le chantier, puisque c'est le dernier Conseil d'administration avant l'ouverture du 4 décembre. Je dois dire que ce qui se passe actuellement dans le bâtiment et avec l'arrivée des œuvres du Louvre nous conforte dans l'importance de ce projet.

Ce conseil, il faut le dire, est un moment crucial, puisque c'est celui du débat d'orientations budgétaires qui va nous permettre de fixer les grandes lignes du fonctionnement du Louvre-Lens pour sa première année d'ouverture.

Je vous prie de bien vouloir noter que le prochain Conseil d'administration se tiendra le 10 décembre dans l'après-midi, une semaine après l'ouverture.

Peut-être pouvez-vous dire un mot, Monsieur le Président.

**M. PERCHERON.**- Cher Henri LOYRETTE, nobles personnalités, compte tenu de mon retard, je ne les ai pas forcément directement saluées et je les prie de m'en excuser.

La belle histoire continue. Nous allons, semble-t-il, inaugurer le Louvre dans les délais, semble-t-il aussi sans le traditionnel dérapage dû aux coûts, ce qui est important pour nous, pour la manière dont nous avons délibéré et accompagné ce projet. En entrant dans Lens, on s'aperçoit que ce formidable musée change la nature de la centralité lensoise, c'est tout le projet d'Euralens, et que cette urbanisation qui est pratiquement unique en France et en Europe, qui s'appelle les cités minières, va laisser progressivement la place à une métropolisation raisonnable, modeste, mais qui augmente indiscutablement les chances du territoire. Dans cette même salle, nous avons, il y a quelques jours, réaffirmé que, à partir de l'arrivée du Louvre, l'archipel vert avait vocation à remplacer l'archipel noir. C'est la très belle formule que M. DESVIGNE, l'architecte-paysagiste.

Voilà donc de très bonnes nouvelles. Le Louvre d'Henri LOYRETTE tient – dit Henri LOYRETTE, et ceci étant confirmé par la rumeur – toutes ses promesses.

Ajoutez à cela que Versailles à Arras, grâce là aussi à Jean-Jacques AILLAGON, tient aussi ses promesses – nous sommes au-delà des 100 000 visiteurs –, que Pompidou mobile a passé six mois chez nous avec succès, à Cambrai et à Boulogne-sur-Mer, cela veut dire que la région des musées, concept qui était une réalité, mais qui n'était pas revendiqué, peut-être par réalisme et par modestie, avec l'arrivée du Louvre, peut vraisemblablement se développer harmonieusement dans le Nord - Pas de Calais.

Conclusion, la greffe du Louvre, la cellule-souche du Louvre modifie en profondeur le territoire. Avec le temps, les forces du marché, l'exemplarité de nos musées dont le plus grand d'entre eux, nous allons peut-être réussir à aborder cette rive qui s'appelle l'économie résidentielle, l'économie présentielle avec des chances réelles de succès.

Tout cela est parti. Nous sommes trois, avec quelques lignes dans le monde d'une rencontre autour de Lille 2004 et du beffroi de la culture, et d'une volonté de l'État de décentraliser ses formidables musées. Comme l'avait dit et comme le répétera sûrement Jack LANG, « c'est la plus belle idée que je ne me pardonnerai jamais de ne pas avoir eue ».

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur le Président, cher Daniel, de ces mots et de votre indéfectible soutien à ce projet. Vous me permettez d'ajouter que la fierté du Louvre est aussi d'avoir, dans un temps relativement rapproché, pu ouvrir deux grands chantiers, celui des arts de l'Islam, qui est véritablement quelque chose d'absolument magnifique et, par les temps qui courent, qui est absolument nécessaire, mais aussi évidemment le Louvre-Lens le 4 décembre.

Nous passons, si vous le voulez bien, au premier point de l'ordre du jour.

## **1. Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 28 juin 2012.**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Avez-vous des remarques sur ce compte rendu ?

**M. RENAR.**- Le nom de l'inspecteur général s'écrit M. BERTHOD.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Des abstentions ? (*M. HAJA, M. AILLAGON et M. DUQUESNOY qui n'étaient pas présents à cette séance du Conseil*).

Trois abstentions pour des raisons d'absence lors de ce Conseil d'administration.

Nous passons au point 2.

## **2. Délibérations.**

### **- Débat d'orientations budgétaires.**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Vous le savez, le Louvre-Lens va basculer dans un nouvel univers, celui de son fonctionnement en vitesse de croisière, celui de la mise en œuvre des grands objectifs de décentralisation culturelle, de développement culturel, social, économique qui lui sont assignés. Pour ce faire, il va falloir s'appuyer sur un budget à la fois suffisant, à l'aune de ces objectifs, raisonnable, maîtrisé, eu égard à la conjoncture économique qui est celle de notre pays.

Il nous appartient donc aujourd'hui de fixer les lignes selon lesquelles il sera préparé et présenté lors du Conseil de décembre. Je laisse la parole à Xavier DECTOT.

**M. DECTOT.**- Merci, Monsieur le Président.

Le budget que l'on vous propose ici d'esquisser a été établi sur la base de l'objectif de fréquentation qui est le nôtre pour la première année, l'année d'ouverture, c'est-à-dire 700 000 visiteurs, en ayant en tête deux éléments essentiels ; le premier est qu'il s'agit effectivement de mettre la machine en route, d'avoir les moyens de son fonctionnement, mais, en même temps, en ayant aussi pleinement conscience de la situation économique qui est celle d'aujourd'hui, de la nécessité d'avoir un budget maîtrisé au plus juste.

C'est pourquoi les lignes qui vous sont présentées aujourd'hui portent en dépenses un budget de 15 821 000 €, en face desquelles nous proposons de fixer les recettes à un montant d'un peu plus de 25 %, de 4 740 000 €.

Je vais entrer dans le détail des grandes masses qui sont celles de notre budget. Ce budget sera affiné, ne serait-ce que parce que les recrutements ne sont pas tout à fait terminés et, pour un certain nombre d'entre eux, les masses sont estimées, mais pas encore affinées.

- Les charges de personnels directes du Louvre-Lens s'élèveront à environ 3 500 000 €, ce qui est un peu moins que ce qui avait été prévu dans les premiers temps pour de nombreuses raisons ; notamment parce que les équipes du Louvre-Lens sont globalement des équipes assez jeunes.
- Les dépenses de fonctionnement courantes sont de 1 270 000 €.
- Les dépenses de sous-traitance, que nous avons essayé de maîtriser autant que possible, mais avec des prix qui sont sur un certain nombre d'entre elles à la hausse, s'élèvent à 6 150 000 €, le gros poste étant tout ce qui concerne la surveillance et l'accueil, poste essentiel au musée et que ce même Conseil d'administration avait décidé d'externaliser il y a quelque temps.
- Un musée, ce n'est pas que de l'accueil et de la surveillance, c'est tout ce qui s'y passe, à savoir à la fois les animations et les activités culturelles, les ateliers pédagogiques, la programmation de la scène, le fonctionnement des nocturnes que vous avez souhaité organiser lors des deux précédents Conseils d'administration, le tout pour un montant de 410 000 €.
- Nous avons ensuite les dépenses liées aux expositions. Si le Louvre-Lens est ce qu'il doit être, il y a la question du renouvellement de la galerie du temps, la question du Pavillon de verre, cet endroit où les œuvres du Louvre dialoguent avec les œuvres des musées de la région, et également les grandes expositions d'ampleur internationale qui sont un des moteurs par lequel nous attirerons le public de l'Eurorégion et le public international.  
Pour des raisons de simplification de cette présentation budgétaire, dans ce chiffre, nous avons aussi inclus le montant des éditions, essentiellement les éditions des catalogues et des publications autour des expositions, pour un montant total de 2 895 000 €.
- Le Louvre-Lens est aussi un centre de ressources qui est le point d'entrée et le point de sortie des visiteurs, c'est un endroit de préparation de la visite, un endroit de poursuite de la visite, d'approfondissement, avec des activités qui

sont une programmation de formation, une programmation de présentation. C'est aussi tout ce qui a trait aux dépenses liées aux multimédias, toutes les nouvelles technologies sont au cœur du projet scientifique et culturel du Louvre-Lens. Nous proposons un montant aux alentours de 480 000 €.

- Les dernières dépenses sont la communication et la promotion. Vous noterez évidemment – nous l'avions annoncé au moment de la présentation du budget l'an dernier – une très grosse diminution. En effet, nous passons d'un budget cette année d'environ 1 300 000 €, qui est le budget de l'année d'inauguration, avec la communication sur laquelle nous reviendrons, à un budget de 300 000 €.
- Enfin, les ressources propres que nous affichons en face sont largement alimentées par nos espoirs et l'activité que nous mènerons en matière de mécénat, sur laquelle nous reviendrons plus tard dans ce Conseil. Développer le mécénat implique un certain nombre de dépenses. Nous chiffrons le marketing et le mécénat autour de 140 000 €. C'est le développement des ressources propres.

En face, nous avons un certain nombre de ressources.

- Nous estimons les ventes de billets des expositions aux alentours de 2 000 000 €, c'est le montant des recettes sur lesquelles nous avons établi, il y a plus d'un an, la tarification des expositions, le nombre de visiteurs et le montant des recettes.
- Sur le mécénat, nous espérons attirer aux alentours de 900 000 €.
- Pour les locations d'espaces et revenus des concessions, nous les estimons à 500 000 €.
- Les revenus de la scène : 140 000 €. Vous aviez souhaité, lors du dernier Conseil d'administration, que nous ayons des tarifs extrêmement attractifs, ouverts et accessibles pour la scène ; cela veut dire que l'on n'équilibre pas le coût de la scène avec les recettes seules. On s'appuiera là aussi sur le mécénat.
- Les revenus des visites conférences : 60 000 €.
- Les revenus des éditions : 140 000 €.
- Les revenus de la cafétéria, vous aviez choisi de prendre la cafétéria en régie directe, les revenus sont estimés autour de 1 000 000 €.

Cela laisserait à la charge des différentes collectivités territoriales :

- 8 752 000 € pour la Région,
- 1 094 000 € pour le Département du Pas-de-Calais,
- 1 094 000 € pour la Communauté d'agglomération.

Voilà pour cette présentation des grandes lignes du budget que nous vous proposons de préparer pour le prochain Conseil d'administration, si vous en êtes d'accord.

*(Arrivée de M. DELCOURT et de Mme CLIN).*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous saluons l'arrivée du Maire de Lens et le remercions de sa présence.

Nous vous remercions, Monsieur le Directeur, cher Xavier, d'avoir présenté les grandes lignes de cette orientation budgétaire 2013, qui nous fait entrer de plain-pied dans la vie du musée.

Y a-t-il des questions sur cette orientation budgétaire ?

**M. HAJA.**- J'ai quelques questions à propos du développement que vous avez fourni.

Premièrement, les recettes qui sont proposées ici sont-elles des recettes assurées ? Nous pouvons remarquer que l'ensemble des recettes repose essentiellement sur les participations des collectivités de notre région et d'un mécénat qui n'est qu'hypothétique. Vu la conjoncture économique aujourd'hui, je ne suis pas sûr que cette hauteur soit atteinte.

D'autre part, sur l'hypothèse d'une visite à hauteur de 700 000 spectateurs qui viendraient apprécier les œuvres qui seront proposées, n'est-ce pas plus que ce qui avait été prévu ?

Cela rejoindrait mon analyse qui est de dire que, d'habitude, les recettes se sous-estiment, et aujourd'hui j'ai l'impression qu'on les surestime ici.

**M. DECTOT.**- Pour répondre à votre question, nous travaillons évidemment sur une estimation, c'est notre première année, notre année d'ouverture, nous sommes en train de travailler en fonction d'un certain nombre d'études, notamment des études de marché qui avaient été faites, des études d'attente sur les visiteurs possibles du Louvre-Lens. Nous sommes toujours partis sur une estimation autour de 700 000 visiteurs. Si l'on regarde ce qui s'est passé à Pompidou Metz, on peut penser que, pour le Louvre-Lens, une estimation autour de 700 000 visiteurs est tout à fait raisonnable. Nous sommes partis par rapport à l'ambition de nos expositions sur des chiffres de visiteurs qui semblent tout à fait raisonnables, autour de 120 000 visiteurs payants par exposition, c'est-à-dire, en gros, 200 000 visiteurs pour chacune des expositions. Il y a forcément une part de projection, puisque nous n'avons jamais été ouverts. Toutefois, nous avons essayé de fonctionner, non pas en surestimant, mais en essayant d'avoir un montant raisonnable.

De même pour le mécénat, nous avons parfaitement conscience de la difficulté économique du moment et de la difficulté qui existe donc aussi dans le domaine du mécénat culturel. Je tiens à dire que nous avons fait ces estimations sur la base d'un certain nombre de pistes qui existent déjà, sur la base d'un intérêt qui existe pour le cercle Louvre-Lens entreprises que nous présenterons plus tard. Effectivement, je ne peux pas dire que ce sont des recettes assurées, mais ce sont des recettes que nous avons estimées de la façon la plus raisonnable possible pour présenter un budget qui soit aussi sincère que possible, avec toujours cette part d'inconnue qui est celle de l'année d'ouverture.

**M. PERCHERON.**- Le budget est important bien sûr, mais il faut le remettre comme toujours dans son contexte politique. La politique culturelle de la Région est née à Lille avec Pierre Mauroy et avec l'Orchestre national de Lille et de Jean-Claude CASADESUS. C'était la seule possibilité dans les années 1970-1980, pour accompagner la retraite économique sociale de la région, d'obtenir en quelque sorte cette politique culturelle. C'était un des éléments que Pierre Mauroy souhaitait, que nous souhaitions à l'unanimité de l'assemblée à l'époque, c'était un des éléments de la patience que nous demandions à notre population. Aujourd'hui encore, dans la capitale régionale à Lille, nous dépensons chaque année en fonctionnement 25 M€ sur les 50 M€ que coûtent les 15 institutions culturelles importantes de dimension nationale de la métropole lilloise, soit 50 %, alors que la moyenne nationale est de 12 %. La Région Nord - Pas de Calais, pour

avoir une capitale culturelle, Lille, a dépensé quatre fois plus que les autres régions même à l'heure de la progression de la décentralisation.

Nous sommes ici sur 15 M€, la Région sera entre 10 et 15, pour un bassin – l'Artois – d'environ 700 000 habitants géographiquement, contre 1 200 000 à la métropole. Cela veut dire que nous ne délirons pas ; dans l'effort régional supplémentaire, nous sommes au niveau que nous avons déjà consenti pour notre capitale régionale.

De plus, nous délirons d'autant moins que nous sommes dans l'arrondissement de France qui, en économie de marché, produit le moins de richesse, 1 000 € par an et par habitant. Nous sommes donc au cœur de la difficulté française. La manière dont nous allons assurer le Louvre, le rayonnement du Louvre vu de la région, est une péréquation à l'intérieur de la région. Le Louvre a aussi ce but, cette raison d'être, nous sommes au cœur d'une forme de redistribution sociale et économique. C'est ce que nous souhaitons dans nos débats, ce qui explique que, jusqu'à présent, l'assemblée, tout en ayant ses nuances qui vont de l'abstention à l'interrogation, n'ait pas empêché ce budget qui, a priori, puisque nous n'avons plus d'impôt pour l'instant, pourrait paraître déraisonnable. C'est un point très important.

Sur le mécénat, j'espère que le Conseil d'administration partagera mon intuition. Nous voulons un mécénat très populaire. Le but du mécénat, dans le Nord - Pas de Calais, compte tenu de l'aventure du Louvre, de la qualité du Louvre, de l'ambition du Louvre-Lens, est d'avoir plutôt 3 000 ou 4 000 entreprises petites, moyennes, éventuellement grandes, à 1 000 €, défiscalisés, 350 à 400 €, que d'avoir quelques grands mécènes. Nous allons essayer de tisser un mécénat qui permettra aux entreprises du Nord - Pas de Calais – il y a 150 000 entreprises dans le Nord - Pas de Calais, 15 000 de taille normale –, de s'associer totalement à notre projet à la fois culturel, d'aménagement du territoire et de développement économique, à la greffe d'économie culturelle, touristique que nous voulons pour la région et pour l'arrondissement.

Voilà comment nous abordons notre budget. Nous ne sommes pas dans l'exception Nord - Pas de Calais, puisque le Nord - Pas de Calais a accepté l'exception métropolitaine au bénéfice de Lille, nous sommes dans notre comportement traditionnel, historique, vis-à-vis de la culture. Nous allons assurer un fonctionnement modeste, mais réel, et nous allons essayer d'entraîner toutes les forces économiques avec nous sur des bases que la crise et l'état économique social de la région justifient, qui sont relativement modestes, mais qui, si elles sont réellement au rendez-vous, feront que notre budget sera équilibré.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur le Président.

Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. PERCHERON.**- 700 000, c'est peut-être beaucoup.

**M. HAJA.**- J'espère sincèrement qu'il y en aura 700 000.

**M. PERCHERON.**- N'annonçons pas 700 000. Si nous sommes à 600 000, on aura l'impression que nous avons été battus en prolongation. Disons à partir de 500 000. Lens est tout de même un endroit improbable, le Louvre-Lens est un nouveau musée. Je ne sais pas ce que pensent ceux qui sont vraiment compétents dans ce domaine, mais un nombre de 500 000 est déjà un très beau challenge, cela nous met au-delà de tous les musées régionaux de France.

**M. AILLAGON.-** Je crois qu'il faut d'abord rappeler que tout budget est par nature une prévision, ce n'est pas un compte. L'essentiel est que cette prévision soit sincère. Je crois que nous disposons aujourd'hui d'informations qui nous permettent de conclure que ces prévisions sont sincères, si on les rapporte à d'autres exemples, tel celui du centre Pompidou Metz, dont on a rappelé que, en un an – et Dieu sait que Metz était une ville ignorée de la plupart de nos concitoyens –, il a attiré plus d'un million de visiteurs. Quant au résultat qui nous a été communiqué du château de Versailles et de l'exposition « Roulez carrosse » à Arras, ce résultat est également très encourageant. Il indique que, dans des villes aussi peu fréquentées jusqu'alors par un public à la recherche de la fréquentation d'une exposition, on pouvait attirer un nombre important de visiteurs.

Je pense que toutes ces prévisions sont très largement susceptibles d'être atteintes et de nous rassurer lorsque nous examinerons les comptes de l'année prochaine. J'espère même que l'équipe du Louvre-Lens saura faire mieux encore que ce qui nous est annoncé. Je suis persuadé que nous y arriverons.

**M. HAJA.-** Pour moi, ce n'est pas un budget primitif, c'est un débat. Le budget sincère sera évoqué au budget primitif, vers le 10 décembre.

Je voulais simplement anticiper peut-être un déficit – j'espère qu'il n'aura pas lieu –, savoir qui, à un moment donné, pourrait couvrir ce déficit au bout d'une année n+1, et surtout comprendre si l'État, via la DRAC, va participer au fonctionnement un jour ou l'autre.

**M. PERCHERON.-** Vous savez que le jour a succédé à la nuit et que, par conséquent, aujourd'hui, il n'y a plus de problème quant aux finances de l'État. M. LOYRETTE le sait également. Je pense que nous aurons plutôt à freiner l'ardeur de Mme FILIPPETTI pour combler nos déficits qu'à la solliciter. C'est la prévision que le budget peut permettre de faire à l'heure actuelle. M. de ROMANET, qui est un spécialiste de la vigilance et de l'ambition mélangée, doit partager mon avis. Il y a tout à attendre de l'État, notamment qu'il nous laisse assumer nos responsabilités.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est ce qui a toujours été prévu. C'était la règle du jeu dès le départ dans le protocole que nous avons signé.

**M. AILLAGON.-** Il ne faut pas inventer de nouvelles règles, c'était la règle du jeu au départ.

**M. HAJA.-** Ce ne sont pas les mêmes joueurs.

**M. AILLAGON.-** Si, ce sont les mêmes joueurs, l'État est invariable.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous n'en sommes qu'à l'orientation budgétaire. En décembre, ce sera beaucoup plus animé.

**Mme SYLLA-WALBAUM.-** Nous notons un petit écart entre les subventions a priori prévues pour le déficit à couvrir entre les dépenses et les recettes, un écart de 300 000 €, cela s'ajustera dans le cadre du budget.

Effectivement, il faut avoir en tête les procédures éventuelles et les moyens que l'on pourrait mettre en œuvre lors du premier Conseil d'administration du début de l'année 2013 où nous serons probablement amenés à approuver une décision modificative et à constater les évolutions du côté des coûts et, je l'espère, très positivement du côté des recettes avec les fréquentations.

Du côté du mécénat, je crois effectivement qu'il y a tout lieu d'être assez optimiste, dans la mesure où la gamme – on le voit en regardant la brochure qui nous a été remise – est très large, permet d'attirer des publics spécifiques, sur des projets déterminés. Il y en a pour tous les goûts et tous les niveaux de prix. À ce titre, Christie's fera partie des membres partenaires du Louvre-Lens, pour une contribution modeste, mais je pense que nous serons plusieurs, y compris à Paris, à être très fiers de nous associer à ce beau projet.

Pour m'être un peu occupée de ces sujets au Louvre, je suis tout à fait optimiste et plus que confiante dans les équipes qui sont en charge. Je remarque que des efforts d'ajustements ont été faits, notamment sur le budget des nocturnes. Je lisais dans le compte rendu du précédent Conseil, auquel je n'assistais pas, que l'on avait fait une estimation à 112 000 € et qu'elle a été revue à 97 000 €. Au fur et à mesure, il y a eu une logique assez prudente adoptée par l'équipe du Louvre-Lens et, au fur et à mesure de la passation des marchés, on y verra plus clair. Je suis très confiante dans cette orientation budgétaire telle qu'elle nous est présentée.

**M. de ROMANET.-** Je m'associe à la question d'Aline SYLLA sur le comblement de l'écart. Sont proposés 15 800 000 € de dépense et 15 570 000 € de recettes. Il manque moins de 300 000 €. M. DECTOT sera le bienvenu lorsqu'il nous dira comment il trouvera ces 1 000 € par jour.

Deuxièmement, c'est une question technique, mais c'est important pour la qualité de nos prévisions. Vous avez, d'une part, des mécènes, comme le Crédit Agricole, qui s'engagent sur des grosses sommes de façon pluriannuelle et, d'autre part, un mécénat de proximité qui a été évoqué par le Président PERCHERON. Les 900 000 € de mécénat additionnent-ils du mécénat courant et une annuité de mécénat globale ? Je songe par exemple à la Caisse des dépôts qui apporte 500 000 € pour le centre de ressources. Est-ce que vous comptez ces 500 000 € en une fois, en cinq fois, en dix fois ? C'est un petit point qu'il serait utile de connaître.

**M. DECTOT.-** Pour répondre sur la différence de 300 000 €, vous nous pardonneriez cette erreur, c'est dû à une surestimation de notre part des dépenses des charges de personnel. Nous réajustons et nous compressons ces charges de personnels au fur et à mesure des recrutements. Le différentiel de 300 000 € est là.

Pour ce qui est des revenus de mécénat prévus, ce sont les revenus qui relèvent du mécénat du Louvre-Lens en tant qu'établissement public et non pas parmi les mécènes que vous avez évoqués ; à l'exception de la Caisse des dépôts, nous sommes pour l'instant essentiellement sur des engagements en tant que mécènes bâtisseurs, par rapport à l'investissement.

Je disais que nous avons des pistes importantes de mécénat pour 2013, ce sont souvent des mécènes bâtisseurs qui souhaitent s'engager de façon pluriannuelle vis-à-vis du Louvre-Lens. Ce sont des pistes qui nous permettent de regarder dans cette direction.

Le mécénat de la Caisse des dépôts est un cas un peu particulier, puisqu'une partie du mécénat est sur l'investissement et une partie du mécénat relève de notre fonctionnement. Dans ces cas-là, la part de mécénat relevant du fonctionnement est telle qu'elle est prévue d'être utilisée en 2013, dans nos prévisions de recettes de mécénat pour 2013.

**M. de ROMANET.-** Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.-** D'autres remarques ou questions sur ces orientations budgétaires ?

Je propose que nous votions.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

**M. HAJA.-** Abstention.

**M. LE PRÉSIDENT.-**Nous avons donc une abstention.

Nous passons au point suivant.

#### - **Délibérations Ressources humaines.**

**M. LE PRÉSIDENT.-**Nous en avons déjà parlé ; au fur et à mesure que s'approche l'ouverture du Louvre-Lens, les besoins en ressources humaines s'affinent et quelques ajustements apparaissent nécessaires. Nous avons aujourd'hui huit délibérations ayant trait aux ressources humaines, dont notamment une légère modification du tableau des emplois.

**Mme FERRAR.-** Nous avons effectivement huit délibérations, dont quatre délibérations qui en entraînent quatre autres.

- Le tableau des emplois :
  - o une modification de ceux qui ont déjà été présentés, qui intègrent la régie directe de la cafétéria, puisqu'elle sera en régie directe ;
  - o l'organisation des recrutements de guides conférenciers liés à l'ouverture du musée ;
  - o un poste de médiathécaire ;
  - o les postes liés aussi à la gestion des guides multimédias, puisqu'on a décidé d'une gestion spécifique de ces guides.
- Une autorisation de recruter du personnel vacataire et les intermittents du spectacle pour faire fonctionner la scène, un des bâtiments du musée.
- La mise en place d'indemnités d'astreinte pour le personnel de l'EPCC lié à la maintenance et à l'exploitation, puisque les entreprises prestataires pour la sécurité sûreté et la maintenance multi-technique ont été choisies, il y a à organiser les périodes d'astreinte liées à la surveillance et à la maintenance du musée du côté du personnel de l'EPCC.
- Une proposition de prise en charge de frais de mutuelle pour le personnel du musée, tant du côté santé que du côté prévoyance.

Les autres délibérations sont des délibérations indirectes des premières délibérations que je viens de présenter, puisqu'elles concernent l'adhésion au guichet unique de spectacles occasionnels, par exemple, ou l'adhésion à la maison de l'artiste ou à l'AGESSA.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions.

**M. TILLIE.-** Vous demandez d'approuver le recours aux vacataires pour les missions citées. Je vous rappelle que, endroit privé, un vacataire n'existe pas. On ne peut pas le payer pour une rémunération forfaitaire, il est payé à l'heure et il y a toutes les conséquences du contrat à durée déterminée. Cela vaudrait le coup de le mentionner. En tant qu'avocat endroit du travail, je suis souvent agissant en requalification de contrats, des contrats à durée déterminée du personnel de droit privé, et les salariés en EPCC sont des salariés de droit privé...

**Mme FERRAR.-** Non, nous ne sommes pas EPIC.

**M. TILLIE.-** Mais les salariés qui vont venir seront...

**Mme FERRAR.-** De droit public.

**M. TILLIE.-** Pourquoi les distinguer ?

**Mme FERRAR.-** Nous avons des vacataires.

**M. TILLIE.-** Je retire ce que j'ai dit. Comme l'État impose au patronat privé des règles qu'il ne s'applique pas à lui-même, il n'y a pas de problème.

**M. LE PRÉSIDENT.-** D'autres remarques ou questions ?

Pouvons-nous passer à l'approbation de ces orientations en matière de ressources humaines ?

Qui vote contre ? *(Personne)*.

Abstention ? *(Personne)*.

Merci.

Nous passons au point suivant.

#### **- Le règlement des visites du musée.**

**M. DECTOT.-** Le règlement de visite du musée est à la fois un document un peu technique et, en même temps, un élément essentiel de la vie d'un musée puisque c'est celui qui fixe les règles auxquelles le public est tenu de se conformer une fois qu'il a pénétré à l'intérieur des bâtiments et notamment dans les différents espaces d'un bâtiment. Je vais prendre l'exemple type : il est interdit de manger dans les galeries d'exposition, mais on a le droit de manger dans l'espace pique-nique prévu à l'intérieur du hall d'accueil. Il s'agit donc de déterminer les règles auxquelles le public doit se conformer à l'intérieur du bâtiment suivant les espaces dans lesquels ils se trouvent, à savoir quels sont les espaces libres d'accès et les espaces d'accès contrôlés, etc.

C'est un règlement que nous avons voulu à la fois simple et clair. Pour le fixer dans ses grandes lignes, je dois avouer que nous nous sommes appuyés sur les exemples de nos grands anciens et évidemment, avant tout, sur l'exemple du musée du Louvre. Il s'agit vraiment de fixer les conditions dans lesquelles le public peut accéder au musée, ces conditions visant à ce que l'accueil de chacun soit le meilleur possible.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci.

Avez-vous des remarques ou questions sur ce règlement de visite ?

**M. TILLIE.**- On n'a pas le droit de cracher au sol...

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il est important – on le voit d'expérience – de pouvoir le mentionner, parce que c'est quelque chose qui est opposable à l'incivilité des visiteurs. Il est très important d'avoir ces recommandations qui peuvent paraître superflues, mais qui ne le sont pas toujours, hélas.

**M. RENAR.**- C'est comme l'interdiction d'avoir des crayons pointus pour les scolaires.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il y a beaucoup de bon sens, mais aussi d'expérience.

Nous devons l'approuver.

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Des abstentions ? (*Aucune*).

Merci.

Le point suivant est le règlement des visites du parc. Là aussi, nous l'avons déjà évoqué, notamment pour les questions d'horaires d'ouverture.

#### - **Règlement des visites du parc.**

**M. DECTOT.**- Je n'entrerai pas dans les détails du règlement de visites du parc, ce sont à peu près les mêmes enjeux que dans le règlement de visites du bâtiment, sauf que cela s'applique au parc. Je reviendrai simplement sur le point qui avait fait débat au sein de ce Conseil d'administration, il y a de cela deux séances, qui était celui des horaires d'ouverture du parc.

À votre demande, nous avons retravaillé avec l'ensemble des services intéressés par la sécurité du musée et par la sécurité en général des espaces de la ville de Lens, à savoir la préfecture, la sous-préfecture, le commissariat, la ville de Lens. L'avis unanime des différentes personnes que nous avons consultées était ce qui vous est proposé, c'est-à-dire deux horaires d'ouverture différents pour le parc :

- un horaire d'hiver qui s'applique du 16 septembre au 14 mai et qui consiste à avoir des horaires d'ouverture du parc qui permettent d'assurer l'arrivée et le départ des visiteurs en fonction des horaires d'ouverture du musée, de 8 heures à 19 heures tous les jours ;
- pour l'été, des horaires d'ouverture plus larges correspondant au fait d'avoir des jours beaucoup plus longs en été et à une appropriation du parc, cette période s'étendrait du 15 mai au 15 septembre avec des horaires d'ouverture de 7 heures à 21 heures.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Avez-vous des remarques ou questions sur ces horaires ?

**Mme GENISSON.**- Je n'interviens pas sur les horaires, mais sur les chiens guides d'aveugle. Entrent-ils dans le parc et dans le musée ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Oui.

**M. RENAR.-** Ils ne pourraient pas plutôt être accompagnés par quelqu'un ?

**Mme GENISSON.-** C'est mieux qu'ils soient accompagnés par leur chien.

**M. AILLAGON.-** C'est mieux d'être bien accompagné par un chien que mal accompagné par un être humain.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. PERCHERON.-** Monsieur le Préfet, vous êtes sûr de vous sur l'ouverture jusqu'à 21 heures, sur le fait que le parc sera ouvert avec éventuellement le musée fermé ? Par conséquent, le parc de ce Louvre si fragile changera de nature. Les gens qui y viendront ne viendront pas pour le musée, c'est une autre clientèle. Tout le monde est sûr ?

Personnellement, pour rien au monde, je ne le ferais. Le musée me semble tellement fragile, avec cet aluminium qui va faire l'originalité ; il suffit d'une cannette, un coup-de-poing... Le musée sera en danger.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est un parc gardienné.

**M. TILLIE.-** 3 500 000 €.

**M. PERCHERON.-** Dans le parc, vous avez ce côté un peu forêt, ce côté jungle.

Personnellement, je serais très attentif.

**Mme FERRAR.-** Pour compléter ce qui a été dit, j'ajoute que, sur la période du 15 mai au 15 septembre, il y aura également une brigade équestre. Nous avons un dispositif de surveillance du parc beaucoup plus renforcé que pendant la période d'hiver. Effectivement, j'ai mené plusieurs réunions avec les services de police, les services de M. le Préfet, les services de M. le Sous-préfet et ceux de la ville de Lens. Tout le monde était d'accord unanimement pour 21 heures— et il fait encore clair à cette heure l'été —, mais pas pour 22 heures.

Nous devons encore travailler avec les services de police pour que des rondes en VTT soient organisées de façon ponctuelle.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous verrons à l'expérience et nous tirerons un bilan.

**Mme FERRAR.-** Après la première saison peut-être.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je crois que ce que dit Catherine FERRAR nous rassure.

Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. AILLAGON.-** Sur la brigade équestre, faites attention parce que c'est extrêmement onéreux. Il faut entretenir les bêtes, on a des factures énormes de vétérinaire. La réglementation interdit aux agents de monter plus de je ne sais plus combien d'heures par jour.

**Mme FERRAR.-** Six heures par jour.

**M. AILLAGON.-** Ponctuellement, on est en situation de constater que la brigade équestre n'est pas activable, elle ne sert donc à rien parce que les bêtes ont trop sorti et que les cavaliers les ont déjà trop montées. Cela m'avait conduit à supprimer la brigade équestre et je préférerais voir des gens circuler à bicyclette plutôt qu'à cheval. Les bicyclettes mangent moins d'avoine que les chevaux et il n'y a pas de vétérinaire. C'est une gestion extrêmement lourde.

**M. DECTOT.**- Tout à fait. Sur cette question du recours à une brigade équestre que nous avons évoquée au Conseil d'administration précédent, deux points sont à noter. Premier point, c'est une option dans notre marché, c'est l'entreprise fournissant la brigade équestre qui prend en charge tous les coûts afférents à l'utilisation des chevaux et au remplacement des chevaux après six heures, puisqu'on ne peut pas monter un cheval plus de six heures. Deuxième point, pour la brigade équestre comme pour ce qui vient d'être dit sur les horaires d'ouverture du parc, nous étions d'accord sur le fait que c'était une expérimentation et que si cela s'avérait contre-productif ou trop coûteux, nous reviendrions à d'autres modes de surveillance.

Nous pouvons tirer le bilan de ces deux éléments dans à peu près un an, au Conseil d'administration où il y aura le prochain débat d'orientations budgétaires.

**M. LE PRÉSIDENT.**- D'autres remarques ou questions ?

**M. de ROMANET.**- Je fais une remarque sur ce point, mais plus généralement pour tous les points de fonctionnement de l'établissement. Je propose que l'on donne une délégation au Directeur de l'établissement pour ne pas attendre forcément un an pour tirer des conséquences. Je ne sais pas quel est le coût de cette brigade équestre, mais, si vous constatez au bout de deux mois, que cela ne fonctionne pas et que le rapport qualité/prix est très mauvais, il faut que le conseil vous donne une délégation pour, de vous-même, prendre les mesures conservatoires et arrêter au bout de deux mois sans attendre un an. Nous ne sommes tout de même pas une bureaucratie bulgare.

Je vais m'économiser une intervention pour le sujet suivant. Pour les tarifs de la cafétéria, je serais tenté de vous donner une délégation, avec les précisions que vous avez indiquées, qui correspondent notamment à des préoccupations sociales de la Région, mais il faut également tenir compte par exemple des réactions des magasins locaux qui pourront peut-être trouver que, sur tel ou tel produit, vous faites une concurrence.

Je serais tenté de vous donner une délégation assez large sur beaucoup de sujets. Quant à la cafétéria, par exemple, nous déciderons des prix, et nous pourrions vous autoriser, en fonction des réactions des clients et des concurrents, à faire x pour cent, de façon que la maison puisse être gérée au mieux des intérêts des contribuables de la région. Si, par hasard, vous voyez que, pour tel ou tel prix, à 50 centimes ou un euro de plus, vous évitez de mécontenter l'entourage et vous gardez des clients, cela fera plaisir aux finances de la Région Nord - Pas de Calais.

**M. HAJA.**- Il ne faut pas attendre une année, s'il y a des dérives, pour revenir en Conseil d'administration. À partir du moment où il y a une délibération qui nous est présentée, il faut revenir ; on le fait régulièrement dans d'autres lieux, quand on s'aperçoit qu'il y a un manquement.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Est-ce que nous pouvons néanmoins voter ce règlement de visites du parc.

Y a-t-il des votes contre ce règlement ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

Nous le considérons comme adopté. Nous reviendrons sur ce point après l'expérience.

**- Grille tarifaire des produits de la cafétéria.**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je rappelle que, il y a un an, nous avons décidé que le Louvre-Lens ne concède pas la gestion de sa cafétéria, mais la prenne en régie directe, c'était une délibération du Conseil d'administration. Il nous appartient d'en fixer les tarifs qui doivent, évidemment, à la fois être accessibles, mais aussi garantir la rentabilité de l'espace.

Xavier DECTOT ?

**M. DECTOT.-** Merci, Monsieur le Président, et merci aussi à M. de ROMANET parce que vous avez précédé certains des éléments que j'allais développer ici quant à la grille tarifaire.

Effectivement, cette grille tarifaire a été développée avec trois objectifs, le premier étant d'avoir une grille tarifaire accessible, le deuxième étant d'avoir une grille tarifaire qui assure des revenus à l'établissement public et le troisième étant de ne pas faire une concurrence indue aux établissements environnant immédiatement le musée du Louvre-Lens. Nous avons donc regardé aussi les tarifs de la boulangerie qui se trouve en face de la base vie et des espaces qui se trouvent autour pour ne pas leur faire une concurrence indue et pour avoir conscience du tissu social aussi dans toutes ses dimensions.

C'est pourquoi nous proposons les tarifs qui sont indiqués ici, qui nous semblent être des tarifs accessibles, quant à nos besoins de ressources propres et quant au tissu économique local.

**M. HAJA.-** Pour moi, c'est toujours la question de l'eau. Elle est extrêmement chère. Même si vous ne voulez pas faire concurrence, je me demande si on ne peut pas faire un effort pour que les gens la boivent.

**Mme GENISSON.-** Je suppose qu'il y a des fontaines.

**Mme FERRAR.-** Il y a des carafes. Il y a une fontaine dans l'espace pique-nique.

**M. AILLAGON.-** Ce n'est pas le prix intrinsèque de l'eau, c'est le prix du service de l'eau. En effet, il faudrait mettre des fontaines. À partir du moment où il y a un service, il faut prendre en compte le coût du service.

**M. PERCHERON.-** On a un débat sur l'eau avec les fontaines. Le bassin minier a une eau particulièrement discutée et discutable. Je ne vois donc pas des fontaines d'eau compte tenu des recommandations de l'État.

Un euro, c'est cher ?

Les gens ne boiront pas beaucoup dans le musée, ils vont aller autour.

**M. HAJA.-** Peut-on prendre une bouteille d'eau dans sa poche ?

**M. DECTOT.-** On n'a pas le droit d'introduire de l'eau dans les espaces de visite.

**M. de ROMANET.-** Il était légitime que le Conseil vérifie que le Directeur avait appliqué les trois principes qu'il a brillamment énumérés. Dans ce cadre, je serais assez militant, dans le respect des principes qu'il a énumérés et que nous approuverons, semble-

t-il, de lui donner une délégation à plus ou moins x pour cent, à décider. On peut faire plus ou moins 25 % et il nous rendra compte de ce qu'il a fait.

**Mme FERRAR.**- On modifie la délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Est-ce que nous adoptons cette proposition ?

Qui est pour la grille tarifaire avec l'amendement proposé par Augustin de ROMANET ?

Qui s'abstient ? (*Personne*).

Qui vote contre ? (*Personne*).

Nous passons à ce qui est la conséquence directe de la mesure que nous venons d'adopter, à savoir la création d'une régie de recettes pour la cafétéria, puisqu'il faudra bien encaisser les sommes correspondant aux tarifs que venons d'arrêter.

#### - **Création d'une régie de recettes pour la cafétéria.**

**Mme FERRAR.**- Nous avons, lors du dernier Conseil d'administration, décidé de la création d'une régie de recettes, mais le trésor public souhaite, dès le premier jour où nous encaissons des recettes à la cafétéria, avoir une régie de recettes propre à la cafétéria. Nous avons prévu de le faire au moment du vote du budget, puisqu'il y aura un budget annexe cafétéria, mais l'agent comptable, pour des soucis de tranquillité intellectuelle, je pense, souhaite créer dès maintenant la régie de recettes propre à la cafétéria. Voilà la raison de cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il votes contre ? (*Aucun*).

Des abstentions ? (*Aucune*).

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

#### - **Indemnité de l'agent comptable.**

**Mme FERRAR.**- Comme nous donnons un peu de travail à l'agent comptable, nous avons aussi à lui donner une indemnité. C'est la proposition de cette délibération qui est strictement le respect des règles liées à l'indemnité des agents comptables.

**Mme SYLLA-WALBAUM.**- 45,73 €, c'est par page de document, par document ?

**Mme FERRAR.**- C'est par document produit.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Sommes-nous d'accord ? (*Aucune demande d'intervention*).

#### - **Lancement des marchés.**

**Mme FERRAR.-** Vous avez une série de délibérations qui nous permettent de lancer les marchés jusqu'à l'ouverture et au-delà, puisque cela comprend également la préparation de la prochaine exposition temporaire qui est fixée à l'été 2013.

Vous avez également une information sur les marchés qui ont été attribués conformément aux décisions de la commission d'appel d'offres ; Ceux-ci concernent ce que je vous ai précisé tout à l'heure, la sécurité sûreté et la maintenance multi-technique.

Un rappel au règlement de la commande publique : dès lors que nous engageons une dépense supérieure à 90 000 €, vous avez la présentation d'une délibération pour nous autoriser à lancer les marchés.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions ?

Nous passons à son approbation.

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

Nous passons au point suivant.

**- Prise en charge de frais de transport et d'hébergement des divers intervenants au Louvre-Lens.**

**Mme FERRAR.-** Les règles de la comptabilité publique et du Code général des collectivités territoriales ne nous permettent pas de prendre en charge les frais de déplacement, de restauration ou d'hébergement d'intervenants qui ne sont pas le personnel de l'EPCC. C'est une délibération qui nous permet, dans certaines occasions, de prendre en charge ces frais. Je pense par exemple aux journalistes qui viendraient à se déplacer et qui seront amenés à se déplacer lors de la période inaugurale ou à des intervenants qui seraient sollicités pour la préparation des expositions ou pour la préparation de spectacles à la scène.

**M. LE PRÉSIDENT.-**Avez-vous des questions ?

**Mme SYLLA-WALBAUM.-** Il me semble que les journalistes présents pour la période inaugurale peuvent être imputés à un article « fêtes et cérémonies ». Pour autant, pourquoi les intervenants extérieurs pour les expositions – je pensais à des commissaires d'exposition – seraient-ils sur ce poste-là qui, après la première année, a vocation à se réduire ?

**Mme FERRAR.-** Il y aura probablement une délibération lors du prochain Conseil d'administration qui détaillera le poste « fêtes et cérémonies », puisque c'est une contrainte.

Pour les intervenants, nous avons en tête les intervenants qui seraient liés à l'organisation de conférences dans l'auditorium ou dans la scène.

**Mme SYLLA-WALBAUM.-** En termes de contrôle de gestion, cela s'imputera sur le budget des tarifs d'une exposition ?

**Mme FERRAR.**- Bien sûr ; sur le plan du contrôle de gestion, oui ; sur le plan de la comptabilité publique, non.

**M. HAJA.**- Y a-t-il une limite dans le cadre de cette participation ?

**Mme FERRAR.**- Oui, ce sont les règles de la comptabilité publique qui s'appliquent.

**M. DUQUESNOY.**- Est-ce que c'est budgétisé ?

**Mme FERRAR.**- Pour les journalistes, nous sommes en train de l'estimer. Pour les remboursements, c'est le forfait repas à 15,25 €, le forfait nuitée est de 45 € en province et de 60 € à Paris. C'est l'application de ce qui est autorisé pour le personnel des administrations à du personnel qui n'est du personnel de l'établissement, mais qui est intervenant.

**M. DUQUESNOY.**- Pour les journalistes, combien avez-vous prévu ?

**Mme FERRAR.**- L'agence de communication est en train de nous faire des propositions sur l'ensemble des journalistes qui arriveraient à Lens. Tous les journalistes ne demandent pas de dédommagement, mais certains vont le demander.

Dans un prochain rapport pour information lié à la communication et à l'inauguration, nous pourrons vous communiquer la liste, le nombre et les frais engagés par cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il d'autres remarques ou questions sur cette prise en charge ?

Nous pouvons voter.

Qui approuve cette prise en charge ?

Qui vote contre ? *(Personne)*.

Qui s'abstient ? *(Personne)*.

Nous passons au point suivant.

#### **- Demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants.**

**M. DECTOT.**- De même que, pour opérer un bar, il faut demander une licence de vente, pour opérer une scène, il faut une licence d'entrepreneur de spectacles vivants. C'est une demande que nous devons présenter à la Direction régionale des affaires culturelles, pour laquelle nous avons déjà commencé à effectuer les démarches et qui consiste à nous autoriser à exploiter la scène dans un certain nombre de fonctions. Nous demandons trois licences : exploitant d'un lieu de spectacle qui en assume l'entretien et l'aménagement, producteur de spectacles vivants et diffuseurs de spectacles vivants. Cela correspond aux activités et à la programmation de la scène telle qu'elle vous a été présentée au dernier Conseil d'administration.

Il vous est proposé de me désigner en qualité de titulaire de ces licences.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Avez-vous des remarques ou questions ?

Nous devons approuver formellement.

**Mme de la CONTÉ.**- Une des conditions de l'obtention est d'avoir suivi une formation en termes de sécurité.

**M. DECTOT.**- C'est le régisseur de la scène qui suit la formation en termes de sécurité.

**Mme FERRAR.**- Nous sommes en train de le recruter.

Le programmeur que nous avons recruté n'a pas eu cette formation, ce sera donc le régisseur.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Des abstentions ? (*Aucune*).

### **3. Rapports pour information.**

#### **- Expositions temporaires 2013.**

**M. LE PRÉSIDENT.**- J'ai évoqué tout à l'heure la question des expositions temporaires, les trois premières expositions du Louvre-Lens sont fixées. Nous avons deux grandes expositions en 2013, Rubens et l'Europe et les Étrusques. Peut-être pouvez-vous présenter de façon succincte les grandes lignes de ces expositions.

**M. DECTOT.**- Je vais vous les présenter de façon assez rapide et, ensuite, je serai ouvert à vos questions.

Après l'exposition renaissance, nous avons prévu deux grandes expositions dans la galerie d'expositions temporaires, expositions qui sont suffisamment avancées et qui correspondent à l'exercice 2013.

La première est une exposition dont le commissariat est assuré par Blaise Ducos, conservateur au département des peintures, elle porte sur l'Europe de Rubens. L'idée de l'exposition est de partir du principe que Rubens, grand peintre néerlandais, n'est pas seulement un peintre ayant été actif dans les Pays-Bas, mais bien un peintre qui a parcouru toute l'Europe. Il était au service de la Cour des Habsbourg, il était diplomate et il a effectué nombre de missions diplomatiques à l'occasion desquelles il a reçu des commandes et il a eu l'occasion de rencontrer des artistes locaux, voire parfois artistes flamands. C'est ainsi que Rubens et Van Dyck se sont rencontrés à Londres. Il s'agit de savoir comment ces voyages de Rubens ont influencé son art, la création artistique de son temps, la façon dont il a découvert l'antique, la façon dont la peinture italienne l'a influencé, ses relations avec la peinture anglaise, avec l'art espagnol, avec les grands mouvements qui parcourent ce tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, les problèmes religieux, les problèmes culturels qui agitent l'Europe et le rôle central qu'y a joué Rubens.

En hiver, à partir de décembre 2013, nous nous pencherons sur une grande civilisation, une des très belles civilisations de l'Europe, pas forcément la plus connue du grand public, mais une civilisation qui a produit un art extraordinaire qui est la civilisation étrusque. Nous l'aborderons sous un angle nouveau. Beaucoup d'expositions ont été faites

sur les Étrusques en général, sur telle époque des Étrusques. Nous avons décidé, avec le soutien très fort du Louvre, avec les commissaires qui sont Françoise Gaultier et Laurent Haumesser, tous deux conservateurs au département des antiquités grecques, étrusques et romaines du Louvre, de nous centrer plutôt sur l'histoire d'une ville, une des très grandes villes étrusques, pour ne pas dire la plus grande, Cerveteri, et de travailler sur l'histoire de cette ville à travers toute la civilisation étrusque. Pour cette exposition, nous travaillons aussi en collaboration étroite avec les institutions italiennes et cette exposition fera l'objet d'une co-organisation et d'une deuxième présentation à Rome.

Enfin, il y a le Pavillon de verre. L'expérience nous montre que la formule qui avait été prévue à l'origine ne correspond pas tout à fait aux espaces tels qu'ils sont. Nous vous proposons donc, à partir de la deuxième exposition, de recentrer le Pavillon de verre sur des expositions de plus petite dimension en nombre d'œuvres, mais avec un dispositif fort de médiation, avec à chaque fois une confrontation entre une œuvre du Louvre et une œuvre d'un musée de la région et avec une ouverture systématique sur l'art contemporain en s'appuyant sur les collections très riches des musées de la région, pour l'antiquité, pour le moyen âge, pour l'époque moderne et avec une ouverture systématique sur l'art contemporain en s'appuyant sur les collections très riches des musées de la région.

Voilà les trois expositions que nous envisageons d'ouvrir en 2013.

**M. LE PRÉSIDENT.**-C'est une présentation succincte de ces projets. Ils s'inscrivent en s'appuyant pour beaucoup sur les collections du Louvre et je pense notamment à l'exposition étrusque, mais aussi en complément des expositions du Louvre. Nous essayons d'organiser une programmation balancée entre ce qui se passe à Paris et ce qui se passe à Lens, de façon à pouvoir attirer des visiteurs habituels du Louvre au Louvre-Lens. Pour l'instant, les choses se passent bien, même si beaucoup de prêteurs nous demandent ce qu'est le Louvre-Lens. Cette exposition se présente sous les meilleurs auspices.

Y a-t-il des remarques ?

Nous reviendrons plus généralement sur ces expositions temporaires et j'imagine, cher Xavier DECTOT, que vous aurez l'occasion de nous présenter, lors d'un prochain Conseil d'administration, la politique culturelle que vous entendez mener sur les prochaines années pour susciter un véritable débat.

Nous passons à un autre point.

#### **- Stratégie de mécénat du Louvre-Lens.**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous avons évoqué cette question tout à l'heure. Daniel PERCHERON a fait une remarque extrêmement judicieuse sur la nature spécifique du mécénat du Louvre-Lens. C'est évidemment quelque chose que nous devons regarder en fonction de ce que nous faisons au Louvre, il s'agit d'une complémentarité entre les deux politiques, ce qui est déjà engagé notamment avec Christophe MONIN, et de voir quelle est la stratégie du mécénat que le Louvre-Lens définit.

**M. DECTOT.**- Nous avons décidé d'agir dans des lignes qui ont déjà été évoquées au cours des débats de ce Conseil d'administration aujourd'hui, je reviendrai

assez peu dessus. Il y a d'abord la poursuite de relations avec les mécènes bâtisseurs, mais surtout le fait de créer un cercle de mécènes qui soit un élément fondamental de l'appropriation du Louvre-Lens par le territoire et par le tissu économique et social de ce territoire.

C'est pourquoi, comme vous le disiez, Monsieur le Président PERCHERON, nous créons un cercle d'entreprises partenaires du Louvre-Lens, pour lesquels nous avons des tarifs d'adhésion extrêmement accessibles pour permettre à des entreprises petites et moyennes de participer à l'aventure du Louvre-Lens, ceci avec des tarifs qui commencent à 1 200 € en coût brut, avec un coût réel inférieur pour l'entreprise grâce au dispositif sur le mécénat qui a été porté par Jean-Jacques AILLAGON. L'idée fondamentale est qu'il y ait une accessibilité du mécénat et du partenariat avec le Louvre-Lens au tissu économique et social du territoire.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Sur ces principes, y a-t-il des demandes de précision ?

**M. PERCHERON.**- Soyons très attentifs. C'est une question très politique, et je le dis au directeur du Louvre. Si nous sollicitons le mécénat de manière banale dans cette région qui a le dos au mur, le mécénat ne se dédoublera pas. Pour l'instant, il a été concentré sur des démarches que j'ai faites personnellement et qui ont abouti aux mécènes bâtisseurs – et je les en remercie –, il est concentré sur le forcing lillois tout à fait justifié ; aujourd'hui, c'est Lille 3000, avec des montants de mécénat très élevés.

Il faut aborder ce mécénat-là de la manière dont j'ai essayé d'esquisser les grandes lignes. Il faut que nous ayons le tissu économique apprivoisé à travers le mécénat, dans le cadre de ce qui est une démarche régionale qui vise au consensus – schéma régional de développement économique, politique de proximité avec l'artisanat –, le mécénat doit être une des dimensions du dialogue entre nous et les milieux économiques.

Par conséquent, 6 000 €, cela me semble très élevé pour le Nord - Pas de Calais. Comme il part du Louvre, il faut tenir compte de l'air du temps. Nous sommes dans un arrondissement où il n'est pas exclu que, aux prochaines échéances démocratiques, le populisme surfe sur la crête des 30 à 40 %. Le mécénat doit être aussi géré avec une modestie, avec une prudence et avec une capacité de pédagogie particulière.

Je demande que nous nous voyions et que nous regardions de très près comment nous allons nous adresser aux artisans, aux commerçants, aux chefs d'entreprise, au tissu économique, à quel niveau nous allons les solliciter – j'ai esquissé les 1 000 €, il peut y avoir 1 000 € et 5 000 € et, pour de très grandes entreprises, 10 000 € – et quelle est la nature des contreparties qui ne peuvent pas être extraordinaires avec 1 000 €, quelle est la nature valorisante et affective des contreparties que le Louvre peut offrir.

C'est sur ces trois points que je souhaite que nous ayons une séance ou deux de travail et que nous puissions nous adresser de manière presque imparable au milieu économique, d'une manière qui ne portera pas lieu à polémique, à malentendu ou à indifférence. Il faut que nous puissions dire : « le Louvre est à vous, la gratuité de la galerie du temps correspond à cette volonté de vous offrir le Louvre pendant un an, deux ans, trois ans. Le Louvre est à vous aussi en termes de mécénat. Ce que nous vous demandons, ce n'est pas de l'argent, c'est une reconnaissance et un compagnonnage qui peut faire la force du Louvre-Lens là où il est placé et compte tenu de la force de son ambition culturelle et de la force de son ambition au service d'un territoire qui attend beaucoup de lui ».

Je pense que c'est comme cela que le mécénat doit être posé. Il faut sortir d'une forme de mécanique qui, ici, ne donnera pas de résultats ou des résultats très décevants.

**M. RENAR.**- Je partage les propos du Président PERCHERON sur la question. Je propose qu'on ajoute aussi à ce mécénat le mécénat des particuliers, un mécénat territorial de proximité, une espèce d'actionnariat populaire comme pour la redevance télévision. Qu'est-ce que la redevance télévision, sinon une forme d'actionnariat ? C'est devenu un impôt mais, au départ, c'était une redevance. Là, il ne s'agit pas de l'imposer à des concitoyens, mais il faut qu'ils se sentent quelque part propriétaires et responsables du Louvre à Lens. Ils bénéficient des mêmes avantages de par la loi. Je pense à un peuple de professeurs, d'ingénieurs, etc. qui pourra cotiser, ce sont les gouttes d'eau qui font les océans. C'est un problème un peu différent. Il faut des gros mécènes.

**M. PERCHERON.**- Je rappelle qu'il y a 150 000 entreprises, parfois auto-entrepreneurs, entreprises mono personnelles, dans le Nord - Pas de Calais. Supposez que nous ayons 1 500 entreprises qui répondent immédiatement, en les ciblant à 1 000 € ou à 5 000 €, imaginez que nous montions à 3 000 entreprises sur 150 000, nous ne sommes pas dans la démesure et le mécénat prend tout de suite une densité qui permet au Louvre de voter ses budgets différemment c'est le but que nous devons avoir.

Pour aller vers ce mécénat, nous avons besoin des chambres de commerce, des chambres de métier, éventuellement des chambres d'agriculture, nous avons besoin d'un consensus très fort. Il ne s'agit pas en quelque sorte du luxe du mécénat, il s'agit d'un mécénat de nature profondément sociale et profondément optimiste, il s'agit d'assurer le succès du Louvre-Lens et de son ambition globale.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. AILLAGON.**- Simplement une observation à propos du tableau des montants de cotisation et des avantages qui en découlent. Je pense qu'il faudrait quand même réviser le calcul. Prenons la première ligne, « ami », à partir de 1 200 € ; si, de 1 200 €, vous soustrayez les 300 € de contrepartie, il reste une assiette qui peut donner lieu à réduction d'impôt de 900 €. Or, la réduction d'impôt est de 60 %, il reste une part de 40 % à la charge du contributeur, ce qui fait un coût réel du mécénat, non pas de 180 €, mais de 360 €.

M. de ROMANET, qui connaît bien la loi sur le mécénat, pourra vérifier ce calcul.

**M. DECTOT.**- Nous vérifierons.

**M. AILLAGON.**- Pour la ligne « bienfaiteur », 24 000 € moins 6 000 €, cela fait une assiette de 18 000 €, vous appliquez la réduction d'impôt de 60 %, il reste 7 200 € à la charge.

**M. PERCHERON.**- Nous ne pouvons pas affronter l'opinion sur des thèmes « on demande 24 000 € ». Au moment où les salariés se demandent s'ils vont garder leur travail, nous ne pouvons pas solliciter le tissu économique à 24 000 €. Il faut que le mécénat soit respectueux des difficultés sociales et économiques. Je rappelle que vous êtes dans l'arrondissement le plus pauvre. On ne peut pas avoir une sorte de malentendu avec la population qui dira : « le patron met 24 000 € et il y a eu deux licenciements la semaine dernière parce que le carnet de commandes était insuffisant ». Il faut un mécénat de compagnonnage, qui ne soit pas quantitatif, mais qualitatif et démultiplié.

**M. RENAR.-** C'est pourquoi le mécénat s'est déporté sur le social. Dans les contrats que je signe avec les gros mécènes, jamais le mot « art » ou « artiste » n'est écrit. L'argent est mis officiellement pour l'action dans les quartiers difficiles, pour l'aide aux écoles, pour l'aspect social.

**M. MONIN.-** le tableau qui est proposé ici décalque la pratique au Louvre que nous avons validée avec les services de Bercy, les rapports de l'inspection des finances. En réalité, le taux de réduction s'applique sur l'ensemble du don, et non pas sur le don soustrait des contreparties matérielles.

**M. AILLAGON.-** Sincèrement, je ne trouve pas cela normal.

**M. DECTOT.-** Dans ce cas, le tableau est juste.

**M. MONIN.-** La mise en œuvre de la politique suppose des effectifs pour l'appliquer qui sont déjà en place. Je crois qu'il faut saluer le fait que le recrutement de deux personnes à temps plein consacrées à la fonction ait déjà eu lieu et que ces deux personnes soient déjà activement au travail.

**M. PERCHERON.-** Je tiens à être au courant. Tous ces chiffres se terminent finalement sur mes épaules lors du vote du budget « fonctionnement du Louvre ». C'est ce que l'on appelle la glorieuse solitude de l'exercice d'un pouvoir tout relatif.

Sur le mécénat, je souhaite vraiment que le dialogue ait lieu. Je n'irais pas demander 20 000 € à une entreprise à l'heure actuelle. Je veux pouvoir conjuguer le mécénat en fonction de la dureté des temps et en faire un geste profondément régional, profondément affectif et optimiste en fonction du Louvre, de la galerie du temps, de cet accès populaire aux chefs-d'œuvre du Louvre et de cette ambition globale. Sinon, la mécanique va se mettre en place, les gens vont démarcher et les résultats seront décevants, parce que les milieux économiques n'oseront pas assumer leur mécénat, compte tenu du taux de chômage. Dans le département du Pas-de-Calais, vous avez les deux premiers arrondissements français en taux de chômage, Calais à plus 17 % et l'arrondissement de Lens derrière. On ne peut pas manier le mécénat comme une arme classique, on peut le manier comme une volonté collective d'avancer.

**M. TILLIE.-** les statuts « ami, partenaire, associé, bienfaiteur » sont habituels ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui.

**M. AILLAGON.-** Il y a une échelle de contreparties.

Monsieur le Président, pour répondre à votre préoccupation, je crois que nous pouvons observer que, même s'il existe une catégorie de bienfaiteurs à 24 000 €, c'est une faculté, ce n'est pas une obligation. Je pense que c'est plus autour de 12 000 € que cela se situera pour des entreprises qui n'ont pas de gros problèmes.

**M. LE PRÉSIDENT.-** La vérité, je l'espère, est que l'on conjuguera toutes les formes de mécénat. Il y aura, comme Ivan RENAR le dit, un mécénat de particuliers avec sans doute des campagnes d'appel aux dons, comme nous le faisons au musée du Louvre avec un très grand succès ; il y aura aussi cette fédération des entreprises régionales qui soutiendront régulièrement le musée du Louvre et il y aura, pour des grandes manifestations, de grands mécènes que l'on sollicitera pour des sommes plus importantes.

Le point important que je retiens dans cette région, c'est cette fédération.

Nous reviendrons sur ces questions vraiment cruciales.

**M. HAJA.**- Excusez-moi, je n'ai pas assisté, je n'ai donc pas eu les comptes rendus antérieurs. A-t-il été envisagé un partenariat avec les collectivités locales, avec la possibilité d'envoyer les enfants par exemple. Il y a un débat sur les coûts. En tant que maire, je préférerais qu'on ait une convention à telle hauteur pour un crédit d'autant d'élèves, qui permettrait de vous assurer cette manne financière et, pour moi, d'éviter de traiter à chaque fois lorsqu'une école voudrait participer à une exposition.

**M. PERCHERON.**- Pour les scolaires, cela va être gratuit.

**M. HAJA.**- Toujours ?

**M. PERCHERON.**- Oui.

**M. HAJA.**- Les municipalités, si vous les sollicitez, ne sont pas notées.

**M. PERCHERON.**- Nous ne nous serions pas permis de solliciter les municipalités.

**M. HAJA.**- Si l'État participe, je veux bien.

**M. PERCHERON.**- Si elles le veulent, on les associera.

**M. HAJA.**- Il y a des contreparties. J'évoquais les scolaires, mais cela peut être les personnes âgées.

**M. PERCHERON.**- Sur les publics, il y a une réflexion très poussée.

**M. DECTOT.**- Pour répondre à ce sujet, je peux dire que, effectivement, cette politique de convention existe ; nous avons d'ailleurs présenté à la précédente session du Conseil d'administration la première convention qui a été signée avec la ville de Lens, et elle doit être signée officiellement très bientôt. C'est une politique de convention que nous souhaitons étendre à bien d'autres collectivités.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il d'autres remarques ?

Je propose que nous passions au point suivant.

#### - **L'état d'avancement des recrutements.**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je rappelle que, il y a un an, le Louvre comprenait trois personnes ; aujourd'hui, 40 personnes se consacrent à son fonctionnement et à sa réussite.

**M. DECTOT.**- Il s'agit effectivement de faire, comme régulièrement, un point sur l'état d'avancement des recrutements. Nous l'avons déjà évoqué au cours de ce Conseil, notamment dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Les recrutements se poursuivent, les équipes sont désormais très largement constituées, au moins pour ce qui est de l'occupation directe des postes. Dans un certain nombre de cas, en raison de nos horaires d'ouverture, un poste correspond à plusieurs équivalents temps plein, il y a donc encore des recrutements à faire. Aujourd'hui – et je dois dire que, pour un Directeur, c'est un immense soulagement –, les équipes commencent à être largement présentes.

Lors de la dernière présentation, nous avons alerté sur nos difficultés de recrutement sur un certain nombre de postes. Beaucoup de ces difficultés de recrutement, notamment dans le domaine administratif, ont été surmontées. Il reste malheureusement un ou deux postes pour lesquels nous avons de grandes difficultés à recruter, mais, globalement, le musée est en ordre de marche.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions sur ces recrutements ?

**M. HAJA.-** A-t-on connaissance du pourcentage de recrutement local sur le bassin d'emploi par rapport à des gens qui viennent de l'extérieur, même au niveau régional ?

**M. DECTOT.-** Globalement, les deux tiers de l'emploi aujourd'hui au Louvre-Lens sont des personnes en provenance du Nord - Pas de Calais. Nous n'avons pas fait de statistiques villes par ville, département par département et arrondissement par arrondissement, mais nous pouvons envisager de les faire et de vous les communiquer.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous d'autres questions ou remarques ?

Nous passons au point suivant d'information.

- **État d'avancement communication – inauguration.**

**M. DECTOT.-** Il s'agit d'une information sur le dispositif qui va être mis en place en matière de communication à l'occasion de l'inauguration, un dispositif de publicité, un dispositif d'affichage.

Nous allons avoir des affichages dans la plupart des grandes villes de la région. Nous avons d'ailleurs sollicité nombre de grandes villes de la région pour qu'elles mettent à notre disposition la face qui leur est réservée sur les mats Decaux ; beaucoup de ces grandes villes ont répondu favorablement à notre demande.

Au-delà du territoire régional, nous avons un affichage à Paris et en Ile-de-France, affichage dans le métro, affichage important à la gare du Nord et à proximité immédiate du musée du Louvre à Paris.

Nous avons aussi un dispositif d'affichage à l'international qui couvre notamment Bruxelles, Amsterdam et les terminaux Eurostar à Londres.

À cela, s'ajoute un dispositif de partenariat médias et de partenariat presse qui doit encore être affiné, mais qui va notamment reposer sur trois cahiers spéciaux, un dans la presse nationale française (Le Monde), un dans la presse nationale belge (Le soir), plus la poursuite du partenariat qui avait déjà été engagé de longue date par la Région Nord - Pas de Calais avec la Voix du Nord.

Ensuite, pour la radio, nous avons un double partenariat avec Radio France, d'une part, et avec RTL et BEL RTL, d'autre part, l'intérêt étant de nous permettre de couvrir les deux côtés de la frontière.

Enfin, pour tout ce qui a trait aux relations médias et presse, nous travaillons de façon intensive avec l'Agence Claudine Colin pour développer les relations avec la presse nationale et la presse internationale.

**M. RENAR.-** Elle est très efficace.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des remarques ou questions ?

**M. TILLIE.-** Pourquoi Le Monde ? Libération est extrêmement lu.

**Mme FERRAR.-** C'est un rapport d'étape. C'est l'état des négociations à aujourd'hui. Des négociations se poursuivent encore avec un certain nombre de médias.

**M. DUQUESNOY.-** Avons-nous une date de lancement de ces différentes campagnes ?

**Mme FERRAR.-** Le 19 novembre.

**M. TILLIE.-** Le Monde est une institution, mais on pourrait peut-être en sortir.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il y a aussi un pari régional et un pari national et international. Je crois que nous avons, avec Le Monde, une caisse de résonance.

**M. TILLIE.-** Je connais beaucoup de personnes qui ont cessé de lire Le Monde pour lire Libération.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous passons aux contrats signés par le Directeur.

#### **- Contrats signés par le Directeur.**

**M. DECTOT.-** Il s'agit de l'application d'une délégation qui m'a été donnée et qui me permet de signer les contrats et les conventions, notamment les conventions de prêts.

Nous avons une question diverse.

#### **4. Question diverse.**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous avons une délibération très importante sur le marché du feu d'artifice pour le 4 décembre au soir.

**Mme FERRAR.-** Lors des présentations que nous avons faites au dernier Conseil d'administration, il avait été annoncé l'organisation d'un feu d'artifice au stade Bollaert le soir du 4 décembre, jour de l'inauguration. Nous avons commencé à travailler avec le stade Bollaert. Il est nécessaire de prendre une délibération et d'engager une procédure négociée en application d'un article du Code des marchés publics. Cette délibération n'a pas pu être envoyée dans votre dossier, puisque les dernières réunions se sont tenues hier. Nous allons vous adresser une délibération qui précisera les choses et nous vous demanderons un retour pour recueil d'avis dans les huit jours pour pouvoir prendre cette délibération et permettre l'organisation de ce feu d'artifice et de cette manifestation.

Pour mémoire, nous sommes obligés de passer cette délibération puisque nous serons au-delà de 90 000 €, règlement de la commande publique que j'ai évoqué tout à l'heure.

**M. PERCHERON.**- Avez-vous trouvé quelqu'un ?

**Mme FERRAR.**- Non, pas encore.

**M. PERCHERON.**- Si on ne trouve pas, on ne trouve pas.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci.

*La séance est levée à 16 heures 29.*

